

Commune de LIGINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 9 février 2024 à 20h00 selon convocation en date du 5 février 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - BUSSIERE.

Absents excusés : M SIRIEIX (a donné procuration à M MICHOUX)
Mme BRAULT (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VERNIENGEAL

Délibération N° 2024-002 : Opération voirie 2024 - Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de VOIRIE suivant :

PROJET VOIRIE 2024	COUT PREVISIONNEL TRAVAUX € HT	Divers et imprévus	Frais de mise à disposition S.E.C.	COUT PREVISIONNEL OPERATION € HT	TVA	COUT PREVISIONNEL OPERATION € TTC
RENFORCEMENT VC N° 22 Longueur 713.00 ml (Enrobé à chaud)	79 359.50	1 587.19	4 047.33	84 994.02	16 998.80	101 992.82
RENFORCEMENT VOIE D'ACCES M.A.R.P.A. de La Martegane Longueur : 100.00 ml (Enrobé à chaud)	20 069.00	401.38	1 023.52	21 493.90	4 298.78	25 792.68
MONTANT TOTAL PROJET VOIRIE 2024	99 428.50	1988.57	5 070.85	106 487.92	21297.58	127 785.50

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 106 487.92 € HT soit 127 785.50 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ✚ D'approuver ce projet ;
- ✚ De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR - Programmation 2024

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet de travaux Voirie : Renforcement VC N°22 et Renforcement Voie d'Accès MARPA de Martegane pour un montant de 106 487.92 € HT soit 127 785.50 € TTC
- Demandent à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le financement est arrêté comme suit :

COUT OPERATION EN € HT	106 487.92 €
ETAT : DETR 2024 - VOIRIE (35%)	
Montant des dépenses plafonné à 100 000 € HT	35 000.00 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES	0.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	35 000.00 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE	71 487.92 €

- Autorisent Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération
- Approuvent l'échéancier et précisent que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 9 février 2024.
 Au registre sont les signatures

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	11
Contre	2
Abstention	0



Envoyé en préfecture le 12/02/2024
 Reçu en préfecture le 12/02/2024
 Publié le 14/02/2024
 ID : 019-211911300-20240209-DCM2024002-DE

